

| TARIFS PAR ÉQUIPE | UFOLEP | AUTRES | DUREE |
|-------------------|----------|----------|----------|
| FÉMININES | 18 € | 22 € | 3 HEURES |
| SENIORS | 18 € | 22 € | 3 HEURES |
| JUNIORS | 18 € | 22 € | 3 HEURES |
| VÉTÉRANS | 18 € | 22 € | 3 HEURES |
| MIXTES | 18 € | 22 € | 3 HEURES |
| TANDEMS | 18 € | 22 € | 3 HEURES |
| MARATHON | 9 € | 11 € | 3 HEURES |
| CADETS | 14 € | 16 € | 2 HEURES |
| SUR PLACE | PLUS 2 € | PLUS 2 € | |

☐ Renseignements 06 25 25 53 36

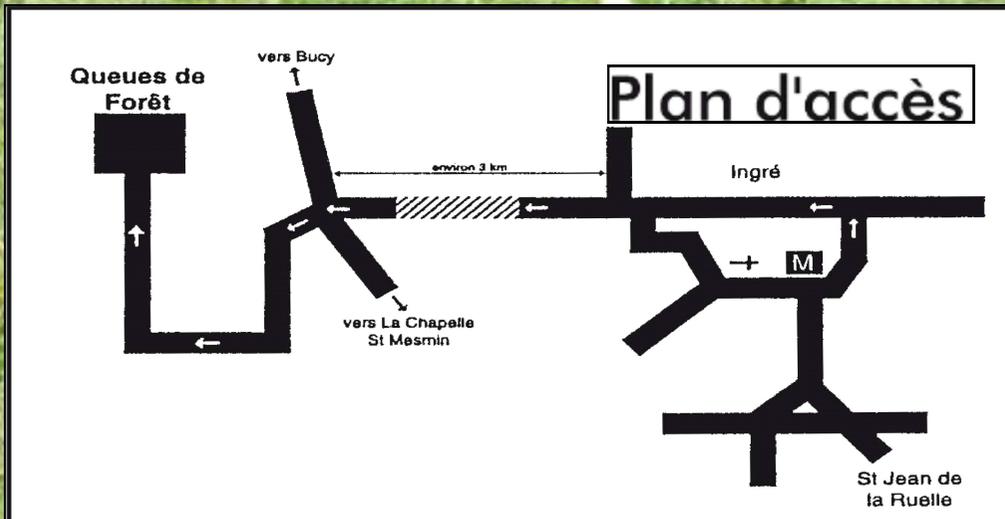
robillard.jc@orange.fr

Inscriptions avant le 06 décembre 2012

☐ Aux Queues de Forêt

en fonction des places disponibles

☐ Attention : Limité à 150 équipages



Dimanche 09
décembre
2012

Départ à 11h

aux Queues
de Forêt
à Ingré

19^{eme}

3

HEURES VTT
DE SAINT JEAN
DE LA RUELLE

ufolep



Règlement

- Pour les non-licenciés ou les FFCT un certificat médical de moins de 3 mois, **de non-contre indication à la pratique du VTT en compétition (mention obligatoire)** sera demandé le jour de l'épreuve.
- Pour les juniors et Cadets non licenciés Autorisation parentale et certificat médical (original) de moins de 3 mois, **de non-contre indication à la pratique du VTT en compétition (mention obligatoire)** sera demandé le jour de l'épreuve.
- Les équipes qui désirent participer aux « **3 heures de Saint Jean de la Ruelle** », doivent adresser le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné de la **photocopie de la licence 2012-2013** ou d'un certificat médical datant de moins de 3 mois et d'un chèque couvrant les frais d'inscription avant le jeudi 06 décembre 2012 (**les demandes incomplètes ne seront pas traitées**).
- Le retrait de la plaque de cadre se fera de 10 h à 11 h, contre caution de la licence UFOLEP ou FFC 2012-2013 pour les licenciés et de la carte d'identité ou 5€ pour les non-licenciés.
- Les plaques devront être restituées propres après la compétition.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire durant l'épreuve et lors des reconnaissances.
- Le départ sera effectué en ligne et les catégories seront regroupées.
- Lors de la course, il est interdit de sortir du circuit ou de le pratiquer à contre sens. Des points de contrôles seront placés le long du parcours, tout manquement entraînera la disqualification du pilote.
- Un ravitaillement est prévu pendant toute la durée de l'épreuve.
- En cas d'ennui mécanique, les concurrents devront être autonomes, le concurrent devra continuer jusqu'à la ligne d'arrivée, dans le sens du parcours, où il pourra passer le relais à son équipier.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve par mesure de sécurité.
- Les concurrents doivent être en possession d'une Responsabilité Civile et individuelle d'Accident garantissant les risques inhérents à leur participation aux « **3 heures de Saint Jean de la Ruelle** »,
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel.
- Merci de respecter l'environnement et le site d'accueil en ne **jetant ni papiers ni déchets dans la nature**, des poubelles seront installées à cet effet.
- Les coureurs licenciés devront présenter leur licence 2012-2013 lors du retrait de leur plaque de cadre.**

L'inscription vaut acceptation entière de ce règlement.

Les 3 heures VTT Stéoruellanes

Dimanche 09 décembre 2012 aux Queues de Forêt

Bulletin d'inscription

A retourner à M. Jean Claude ROBILLARD

476 rue Erik Satie 45770 SARAN avant le jeudi 06 décembre 2012

Nota : Epreuve limitée à 150 équipages

Pour les ufolep ou les ffc (joindre photocopie de la licence)

Nom : Prénom :

N° de licence : Club :

Adresse :

Date de naissance Sexe E-mail :

Nom : Prénom :

N° de licence : Club :

Adresse :

Date de naissance Sexe E-mail :

Paiement par chèque à l'ordre de Saint Jean de la Ruelle Cyclisme

Pour les non licenciés ou ffct

Je soussigné (nous soussignés),

Nom : Prénom :

Date de naissance Sexe E-mail :

Nom : Prénom :

Date de naissance Sexe E-mail :

déclare(ons) avoir en ma (notre) possession un certificat médical (original) de

non contre indication à la pratique du VTT en compétition (mention obligatoire) datant de moins de 3 mois (**joindre photocopie**) .

L'Association Saint Jean de la Ruelle Cyclisme couvre sa propre responsabilité civile à l'exclusion de toute assurance au profit des participants.

Date et signature :

Date et signature